



## BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - formation continue 1 an

CFA d'Hennebont

### LE MÉTIER

Le/la titulaire de ce diplôme réalise et entretient des jardins et espaces verts. Il/elle participe à la conduite du chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus. Il/elle maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux... Il/elle établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers, taille les arbres, entretient les haies, pelouses et gazons, surveille l'état sanitaire des végétaux...

Le/la titulaire exerce son activité dans une entreprise paysagère ou dans les services espaces verts d'une ville, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat intercommunal. Avec de l'expérience, il/elle peut devenir chef·fe d'équipe sur des chantiers de création d'espaces verts ou de jardins ou créer sa propre entreprise.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charges, conduite d'engins.

### ALTERNANCE ET ÉVALUATION

• Durée de la formation :

-735 heures en centre dont 147 h en distanciel

-420 heures en stage

Soit 21 semaines en centre et 12 semaines en stage

- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Rentrée en septembre
- Certification du diplôme : diplôme en unités capitalisables et évaluation en cours de la formation
- Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture inscrit au RNCP

### CONTENU DE LA FORMATION

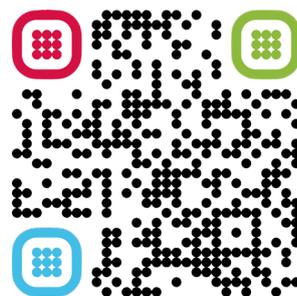
La formation technique s'articule en 6 blocs et 1 UCARE :

- Préparation au projet professionnel
- Établir mon parcours de formation personnalisé
- Organiser des chantiers et travailler en équipe
- Entretien du végétal
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Savoir installer ou maintenir en l'état des infrastructures
- UCARE : Réaliser des travaux de production de végétaux destinés à l'aménagement paysager



*'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent au métier d'ouvriers/ouvrières hautement qualifiés/qualifiées dans la réalisation et l'entretien d'espaces paysagers et à terme, dans la conduite de chantiers paysagers.*

### SUIVEZ-NOUS !





# BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - formation continue 1 an

CFA d'Hennebont

## PUBLICS CIBLES

Toutes personnes titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 3 (CAPa), reconversion professionnelle, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## CONDITION D'ADMISSION

### Prérequis

- Pour la formation continue :
  - Avoir suivi une classe de seconde ou avoir au minimum un diplôme de niveau 3 (CAPa, BPA, etc.) ou justifier d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou volontaire à temps plein
  - Etre apte physiquement pour exercer le métier

### Modalités d'inscription

- Compléter un dossier de candidature
- Un positionnement lors d'un entretien motivation et examen du parcours antérieur de formation
- Aucun frais d'inscription n'est demandé

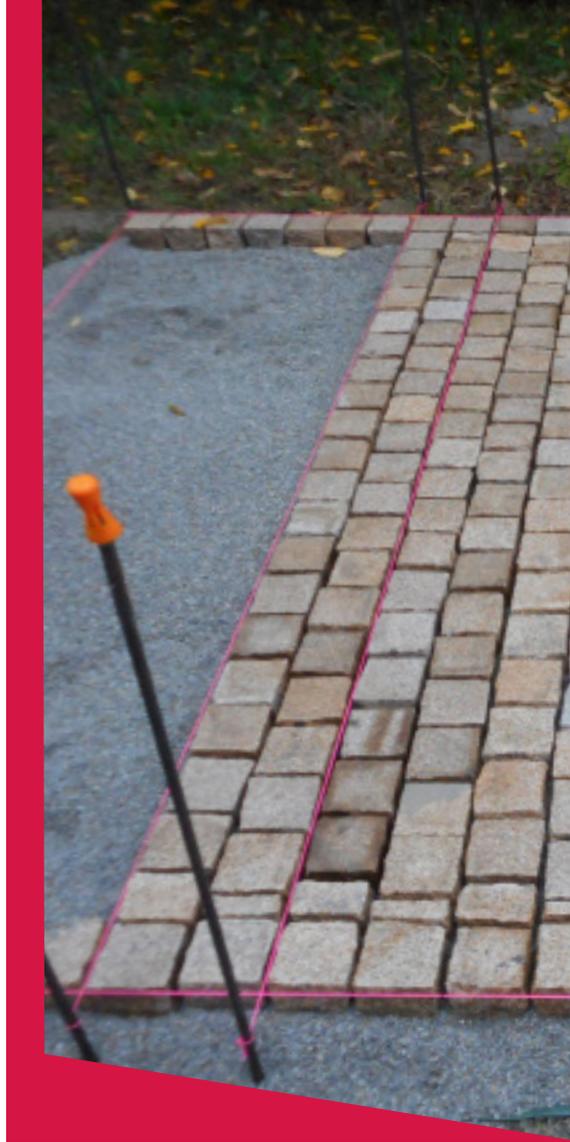
## ÉQUIPEMENTS

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tel: 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr



## LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites, etc.)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilité de bourses d'aides à la mobilité Internationale
- Repas possible sur le site



SCIENCES & NATURE  
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

# BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - formation continue 1 an

CFA d'Hennebont

## ACCOMPAGNEMENT

Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique :

- aménagement de parcours individualisé
- appui à la signature du contrat d'apprentissage
- suivi par un référent insertion
- suivi par un référent formateur
- suivi par un référent handicap

## APRÈS LE DIPLÔME

### Poursuite d'études :

Insertion professionnelle, CS Construction paysagère, CS arboriste élagueur, BTSA aménagements paysagers, BTSA gestion forestière, BTSA métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement, etc.

### Métiers visés :

Ouvrier/ouvrière hautement qualifiés, chef/cheffe d'équipe en paysage.

## FINANCEMENT

- La formation est financée par la Région Bretagne QUALIF Emploi. **QUALIF** Emploi
- En contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)
- La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement (CPF, PTP, etc.) - Tarif sur devis

**Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.**

## RÉMUNÉRATION POUR LES STAGIAIRES DU QUALIFEMPLOI

Maintien des allocations pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou région Bretagne si éligible : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/>

## INDICATEURS ET INSERTION

- Taux de réussite aux examens : données non disponibles en 2023
- Taux de satisfaction : données non disponibles en 2023
- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation consultable sur : [www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)

